



## Communiqué de presse

**de la Fédération des Pêcheurs de la Basse-Sambre,  
de la Fédération Provinciale des Pêcheurs du Hainaut,  
de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique  
et de la Maison Wallonne de la Pêche**

### *Pollution au cyanure en Basse Sambre : les pêcheurs portent plainte avec constitution de partie civile*

Le 9 juin 2005, les responsables de la Fédération des Pêcheurs de la Basse-Sambre, de la Fédération Provinciale des Pêcheurs du Hainaut, de la Fédération Sportive des Pêcheurs Francophones de Belgique et de la Maison Wallonne de la Pêche ont déposé plainte avec constitution de partie civile devant le Tribunal de Première Instance de Charleroi à la suite de la dramatique pollution au cyanure de la Basse Sambre.

Pour rappel, cette pollution a anéanti toute vie piscicole sur plus de 30 kilomètres de la Basse Sambre, dont plusieurs dizaines de tonnes de poissons, toutes espèces et tailles confondues. Par cette action, les pêcheurs veulent, bien au-delà d'une procédure judiciaire, dénoncer les graves atteintes portées à certains de nos milieux aquatiques dans l'indifférence quasi-générale.

#### Petit rappel

Le 11 avril, le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Benoît Lutgen, recevait une délégation des pêcheurs afin de leur signifier son écœurement face à cette dramatique pollution dont les conséquences se marqueront encore durant des années. Le Ministre a assuré aux représentants des pêcheurs que ses Services mettaient tout en œuvre pour retrouver le pollueur qu'il a qualifié de « criminel ». Il a aussi admis certaines carences de son Administration dans le traitement de la crise et promis la mise en place d'une procédure d'urgence, en collaboration avec les pêcheurs.

Les 12 & 14 avril, le Contrat de Rivière Sambre et Affluents a pris l'initiative d'organiser deux réunions de concertation afin de faire le bilan de la gestion de la crise et d'en dégager les enseignements nécessaires.

Par ailleurs, le Ministre a apprécié le rôle d'alerte à la pollution dont les Fédérations halieutiques ont une nouvelle fois fait la preuve, notamment grâce à un réseau de très nombreux pêcheurs présents en permanence le long des cours d'eau wallons. Afin de renforcer ce rôle, les Fédérations ont annoncé la mise en place d'une cellule d'urgence chargée de valider les observations transmises par les pêcheurs et d'enclencher la procédure d'alerte qui sera mise en place prochainement par la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement. Les fédérations ont proposé que l'efficacité de cette procédure d'alerte fasse l'objet d'un exercice de mise en situation.